

CCAS d'Avrillé – 49240

Séance du Conseil d'Administration du 5 décembre 2016

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°2**BUDGET FOYER LOGEMENTS LES ROSIERS**

Le conseil d'administration du C.C.A.S d'Avrillé :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil d'administration du 30 mars 2016 approuvant le budget primitif

Sur la proposition de Monsieur le Président du CCAS

Après en avoir délibéré.

DÉCIDE**Article 1^{er} :**

Approuve la proposition de Monsieur le Président du CCAS d'effectuer des modifications de crédits.

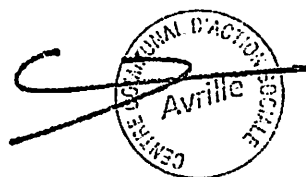
Article 2 :

Autorise les modifications de crédits exposées en annexe jointe.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Extrait certifié conforme,
Avrillé, le 5 décembre 2016
La Vice-Présidence,
Emmanuelle CROCHEMORE

Accusé de réception en préfecture
049-264902347-20161205-2016-207c-DE
Date de réception préfecture : 08/12/2016



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-et-LOIRE
COMMUNE D'AVRILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'AVRILLE

Séance du 5 décembre 2016

L'an Deux Mille Seize le Cinq Décembre à Dix Huit heures Trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Avrillé, dûment convoqué par lettre à domicile, s'est réuni à la Mairie d'Avrillé, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Emmanuelle Crochemore, Vice-Présidente.

Présents : E. CROCHEMORE - D. RUTTEN - A. LAURENT - D. CARIO - J. ROBIN –
J-R. AUFFRET -

Excusés : M. LAFFINEUR - C. HÉRISSON - A. CRÉZÉ - E. BOURREL - Y. GALLOIS -

Accusé de réception en préfecture 049-264902347-20161205-2016-207c-DE Date de réception préfecture : 08/12/2016
